



République française  
Département de la Mayenne  
Commune de LE HAM

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le   
ID : 053-215301128-20230324-2023\_07-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 11 mars 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

| En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Votants |
|-------------|----------|------------|---------|
| 10          | 7        | 1          | 8       |

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, Emmanuelle MORICE

Absent(s) excusé(s) : Christian GARNIER, Patricia DOUILLET, Frédéric ATTHAR

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

### 2023-07 – Délibération fixant le taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité

Le Conseil municipal,

**Vu** l'article L522-27 du code général de la fonction publique,

**Considérant** l'avis favorable émis par le comité social territorial,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Après en avoir délibéré, **décide, à 5 voix pour et 3 abstentions,**

**Article 1 :** Fixation des taux de promotion :

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

| Cadre d'emplois | Grade d'avancement                          | Ratio<br>(de 0 à 100) |
|-----------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Technique       | Adjoint technique principal 1ère classe     | 50 %                  |
| Administratif   | Adjoint administratif principal 2ème classe | 100 %                 |

**Article 2 :** Evolution des taux :

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

LE HAM, le 24 mars 2023

Le Maire,  
Diane ROULAND

